

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf Avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 12 Avril 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à Mme CAMELIN Christine*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

ABSENTS : Mme GILLET Maryline et M. PONTAC Serge.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. PLANTARD Thierry et Mme SCHLADT Rita.

OBJET :	<i>Désaffectation et déclassement du domaine public communal du gîte d'étape.</i>
----------------	---

N° 2018 / 04 /01

La Commune de BLAIN est propriétaire du gîte d'étape situé 1, Allée Olivier V de Clisson, à BLAIN (44130), cadastré section Q n°669p et exploité en régie municipale.

Dans le cadre de la réflexion menée sur le camping et en l'absence d'acquéreur, un appel à candidatures a été lancé en début d'année pour confier la gestion du camping et du gîte à un prestataire privé, dans le cadre de deux baux précaires de 3 ans maximums.

Le dossier de Monsieur FOUQUET a été retenu et le bail précaire avec promesse de vente pour le camping a été signé le 3 Avril 2018, en l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à Blain.

Dans la continuité de ce dossier, il convient donc de procéder à la signature d'un bail précaire pour la gestion du gîte. Pour cela, le gîte doit être intégré au domaine privé de la Commune.

Cependant, cette mise en location nécessite de déclasser du domaine public communal ce bien et de l'incorporer au domaine privé de la Commune.

.../...

Il est avéré que le gîte municipal de BLAIN :

- *Appartient à la Commune,*
- *Est affecté à un service public même industriel et commercial,*
- *A été spécialement aménagé pour assurer l'exécution du service public en question.*

Or, la sortie d'un bien du domaine public ne peut résulter que d'un acte juridique de désaffectation et de déclassement.

Cette procédure nécessite de constater par délibération du Conseil Municipal que le bien n'est plus affecté au service public et que de ce fait, il sort du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'acte juridique de désaffectation prononcé par procès-verbal de constat de fermeture établi par Me Frédérique DEVAUX– Huissier de Justice à BLAIN, le 19 Avril 2018.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 Mars 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 14 Mars 2018.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Le Conseil Municipal,

- *CONSTATE que le bien qualifié de Gîte d'étape situé 1, Allée Olivier V de Clisson, à BLAIN (44130), n'est plus affecté au service public*
- *APPROUVE sa désaffectation du service public et son déclassement du domaine public.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette affaire.*

Vote : 21 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Avril 2018
Le Maire,

